

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution
ou annotation

Procès verbal du
3 septembre
2013

Ordre du jour du
3 septembre
2013

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER

Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, mardi le 3 septembre 2013 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Normand Raby, Christian Marcoux et David Boissonneault, et les conseillères Lise Bouchard-Lambert et Geneviève Ruel, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR Séance du 3 septembre 2013

- 1 PRIERE
- 2 MOT DE BIENVENUE
- 3 REMISE DES CERTIFICATS DE RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT BENEVOLE
- 4 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 5 AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR
- 6 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX
- 7 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 7.1 Présentation des comptes
 - 7.2 Dépôt de la résolution 062-03-2012 modifiée
- 8 TRANSPORT
 - 8.1 Achat d'enseignes municipales
 - 8.2 Avis de motion pour un règlement décrétant l'ouverture d'une rue
- 9 SANTE ET BIEN-ETRE
 - 9.1 Contrat pour la réfection du stationnement de l'Édifice St-Louis
- 10 LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1 Recouvrement de plancher pour les chambres de joueurs
- 11 PERIODE DE QUESTIONS
- 12 CORRESPONDANCE
 - 12.1 Invitation spéciale de l'Hippodrome de Trois-Rivières
 - 12.2 Bouger en famille
- 13 VARIA
 - 13.1 Service des collations pour les enfants ORAPÉ
 - 13.2 Demande de financement Place aux jeunes 2012-2013
- 14 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE
- 15 LEVEE DE LA SEANCE

Ouverture de la
séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

220-09-2013
Adoption de
l'ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

221-09-2013
Inversion de
l'ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.

ADOPTÉE

222-09-2013
Présentation des comptes

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 11325 à 11364	61 187.47 \$
Autres paiements effectuées par la directrice générale	38 660.00 \$
Grand total des paiements	99 847.47 \$

ADOPTÉE

Dépôt de la résolution 062-03-2012 modifiée

En conformité avec l'article 202.1. du Code Municipal, la directrice générale a corrigé la résolution 062-03-2012 et la dépose au conseil. Une copie sera jointe au procès-verbal original.

223-09-2013
Achat d'enseignes municipales

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat de quatre enseignes municipales auprès de l'entreprise Jaune Orange Graphik pour la somme d'environ 22 369\$ taxes incluses plus les frais de raccordement pour l'électricité.

QUE les dépenses prévues seront acquittées de la façon suivante : 3161\$ d'un revenu reçu en compensation pour le bris de l'enseigne sur la route 116 est et le solde à même le budget de fonctionnement de l'année en cours.

ADOPTÉE

Avis de motion pour un règlement décrétant l'ouverture d'une rue

Le conseiller Christian Marcoux donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant l'ouverture de la rue Huard, qui sera située derrière la rue Préfontaine.

224-09-2013
Contrat pour la réfection du stationnement de l'Édifice St-Louis

ATTENDU que la municipalité a demandé des soumissions par appel d'offres sur invitation pour la réfection du stationnement de l'Édifice St-Louis ;

ATTENDU les soumissions reçues et qui ont été ouvertes le 3 septembre 2013 à 15 h 20 ;

Soumissionnaires	Montant total de la soumission incluant les taxes
Pavage Lagacé et Frères	62 447.72\$
E.M.P. inc.	59 984.92\$

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le contrat soit accordé à E.M.P. inc. pour un montant de 59 984.92\$.

QUE les dépenses prévues seront acquittées de la façon suivante : 23 000\$ à même le budget de fonctionnement de l'année en cours et le solde sera puisé à même le surplus accumulé.

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



ADOPTÉE

225-09-2013
Recouvrement
de plancher pour
les chambres de
joueurs

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de tapis Sport impact 6 mm auprès de l'entreprise Tapis Demers pour la somme d'environ 17 100\$ taxes incluses.

QUE les dépenses prévues seront acquittées à même le budget de fonctionnement de l'année en cours.

ADOPTÉE

Période de
questions

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

226-09-2013
Service des
collations pour
les enfants
ORAPÉ

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve le paiement de 500\$ pour le service des collations d'ORAPÉ. La somme sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

227-09-2013
Demande de
financement
Place aux jeunes

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal s'engage à payer 100\$ par client de Place aux jeunes qui s'établira dans la municipalité entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2014 ;

QUE le conseil municipal s'engage à contribuer financièrement à la réalisation des objectifs du Plan d'action de Place aux jeunes de l'Érable 2013-2014 pour un montant de 100\$.

ADOPTÉE

228-09-2013
Adoption du
procès verbal
séance tenante

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

ADOPTÉE

229-09-2013
Levée de la
séance

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE cette séance soit levée à 20 h 30.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 3^e jour de septembre 2013

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière